

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 20 (1948)

**Heft:** 4-5

**Artikel:** Société coopérative d'habitation de Genève

**Autor:** Martin, Ernest

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-123097>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Société coopérative d'habitation de Genève

(Voir photos et plans pages 14-15.)

L'année 1947 nous a engagé à porter notre effort pour lutter contre le manque de logements dans l'agglomération genevoise.

Les crédits votés par le Grand Conseil et le Conseil municipal de la ville ont permis la mise en chantier de 16 immeubles, et ainsi de profiter des subventions prévues par l'ordonnance N° 3 du Département militaire fédéral du 5 octobre 1946.

Les 96 logements de cette étape se répartissent comme suit :

36 logements de 3	pièces loués à	Fr. 950.—	l'an
36	» 3 1/2	» 1075.—	»
12	» 4	» 1200.—	»
12	» 4 1/2	» 1300.—	»

Le programme financier a été établi de la manière suivante :

## Coût des constructions :

terrain, 16 000 m <sup>2</sup> à Fr. 12.50 le m <sup>2</sup>	Fr. 200 000.—
immeuble, 25 484 m <sup>3</sup> à Fr. 88.85 le m <sup>3</sup>	» 2 264 000.—
agrandissement de la centrale thermique	110 000.—
aménagements extérieurs	» 226 000.—
intérêts et frais divers	» 100 000.—
	<u>Fr. 2 900 000.—</u>

## Financement des constructions :

terrain	Fr. 200 000.—
souscriptions de parts sociales	» 110 000.—
subvention fédérale	» 390 000.—
» cantonale	» 390 000.—
» communale	» 390 000.—
hypothèque 1 <sup>er</sup> rang	» 1 080 000.—
» 2 <sup>e</sup> rang	» 340 000.—
	<u>Fr. 2 900 000.—</u>

Les premiers logements sont occupés depuis le 15 janvier 1948 et l'ensemble sera terminé pour le mois d'avril. Malgré les nombreuses difficultés provenant de la pénurie du ciment, de tuiles, de fer et d'appareils sanitaires, ainsi qu'une main-d'œuvre insuffisante, notre programme a été réalisé dans les délais prévus.

Afin de bénéficier des subventions en vigueur jusqu'à fin 1947, nous avons établi un nouveau projet de 12 immeubles comprenant 72 logements.

La ville de Genève possédant une parcelle de terrain de 11 200 m<sup>2</sup> à proximité de notre bâtiment d'administration, l'édification de maisons locatives sur ce terrain permettra de raccorder le chauffage et le service d'eau chaude à nos installations actuelles. Le Conseil administratif de la ville de Genève, afin de nous permettre cette nouvelle réalisation, a mis ce terrain à notre disposition contre un contrat de droit de superficie et moyennant paiement d'une rente foncière annuelle.

D'autre part, les autorités fédérales, cantonales et communales nous ont accordé les subventions prévues à l'ordonnance N° 3 du Département militaire fédéral pour l'année 1947.

Après avoir obtenu les crédits de construction et la consolidation hypothécaire, notre programme financier a été précisé de la manière suivante :

## Coût des constructions :

immeubles 19 530 m <sup>3</sup> à Fr. 102.— le m <sup>3</sup>	Fr. 1 992 000.—
chaufferie et service d'eau chaude	» 80 000.—
aménagements extérieurs	» 101 500.—
intérêts et frais divers	» 75 000.—
	<u>Fr. 2 248 500.—</u>

## Financement :

souscriptions de parts sociales	Fr. 140 000.—
subventions	» 978 075.—
hypothèque 1 <sup>er</sup> rang	» 875 000.—
» 2 <sup>e</sup> rang	» 255 425.—
	<u>Fr. 2 248 500.—</u>

Nos travaux ont pu commencer et le 23 décembre 1947, les autorités ont assisté à cette inauguration en nous félicitant pour notre activité.

L'ensemble des nouvelles constructions comprend 4 groupes d'immeubles de deux étages sur rez-de-chaussée, soit 72 logements représentant 207 pièces d'habitation et 72 cuisines et le même nombre de chambres de bains.

Au point de vue de leur confort, ces logements comprennent chacun une cuisine de 7 à 10 m<sup>2</sup>, donc assez grande pour permettre à la famille d'y prendre éventuellement ses repas ; une petite salle de bain avec W.-C. attenants dans les petits appartements, et avec W.-C. indépendants dans les plus grands. Les chambres de famille ont environ 16 m<sup>2</sup> de surface ; les chambres à coucher sont prévues pour deux personnes et d'autres pour une personne. En outre, une chambrette a été envisagée dans certains logements. Des dépendances nécessaires seront aménagées au sous-sol : caves, garages à bicyclettes et à poussettes.

Le chauffage et le service d'eau chaude seront assurés par notre centrale thermique existante, moyennant certaines transformations et placement de deux nouvelles chaudières. Les locataires pourront également se servir de la buanderie centrale.

L'aménagement du terrain comporte les chemins d'accès nécessaires, les plantations et les pelouses vertes entre les immeubles. En outre, un emplacement a été réservé comme place de jeux pour les enfants.

Vu l'augmentation de la population de notre cité, la ville de Genève construira une école enfantine à l'ouest de nos immeubles, dans un magnifique cadre de verdure.

Les magasins de la Société coopérative de consommation sont également devenus insuffisants pour assurer le ravitaillement de nos locataires. Pour remédier à cette situation, nous entreprenons la construction d'un pavillon au bas de l'allée centrale de la Cité Vieusseux, comprenant toutes les installations nécessaires pour un magasin d'alimentation.

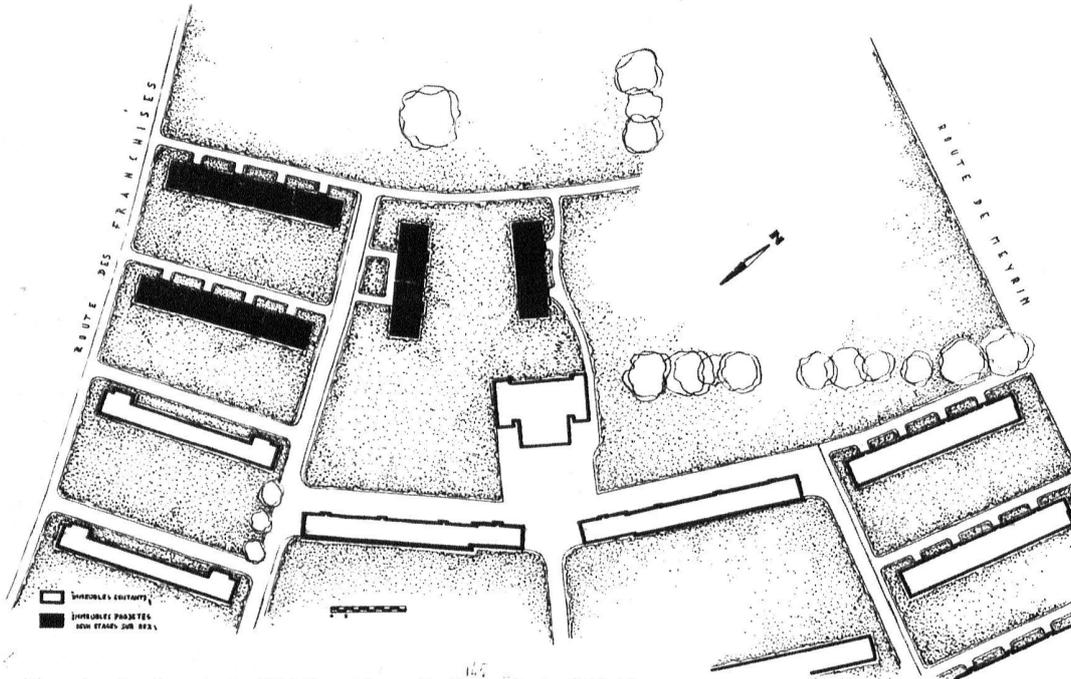
Les nouveaux logements seront habitables au début de l'année 1949 ; les loyers ont pu être maintenus à Fr. 300.— la pièce, malgré l'augmentation du prix de construction.

Notre société a, depuis sa fondation en 1919, mis 533 logements à la disposition des familles de condition modeste. Cette activité doit pouvoir se continuer, car le manque de logements persiste encore. A cet effet, il sera nécessaire d'examiner avec les autorités et les milieux intéressés les moyens de financer les constructions à but social, car la constitution du capital permettant de continuer notre activité devient toujours plus difficile. Nous savons que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif sont également préoccupés du manque de logements dans l'agglomération genevoise et que notre collaboration a été appréciée de manière qu'un travail en commun reste désirable et sera profitable.

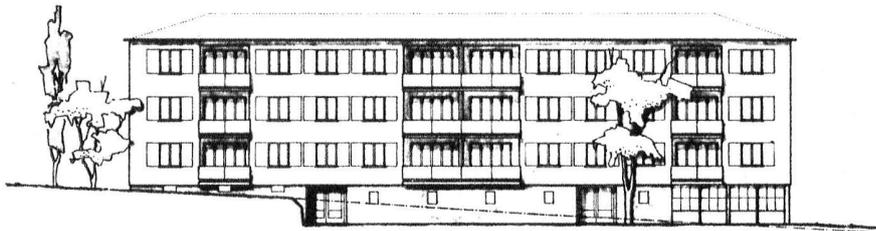
Ernest MARTIN, architecte.

# Société coopérative d'habitation de Genève - Cité Vieusseux - Projet d'extension

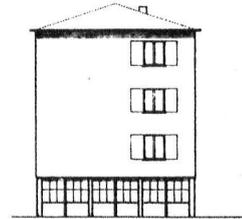
(Voir texte page 11.)



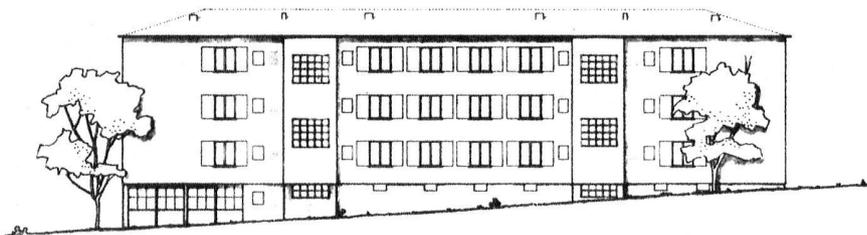
Plan de situation de la Cité-Franchises, 6<sup>e</sup> étape de la Cité Vieusseux.



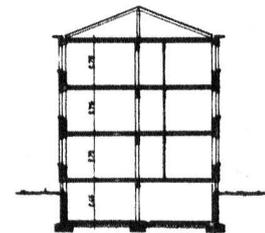
FAÇADE SUD - OUEST



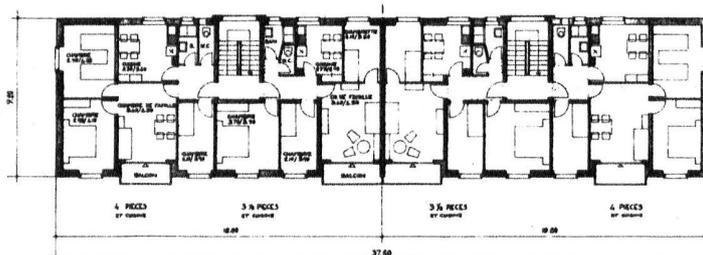
FAÇADE SUD - EST



FAÇADE NORD - EST

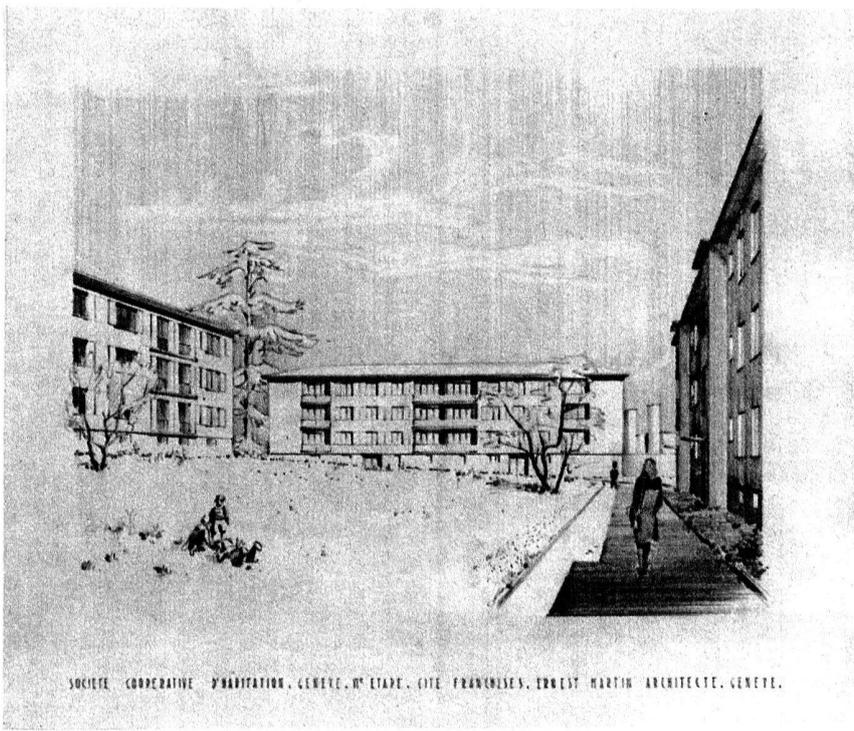


COUPE



PLAN D'ETAGE





Perspective.



Façade est de l'un des immeubles de la Cité Villard.



Un immeuble de la Cité Vieusseux.

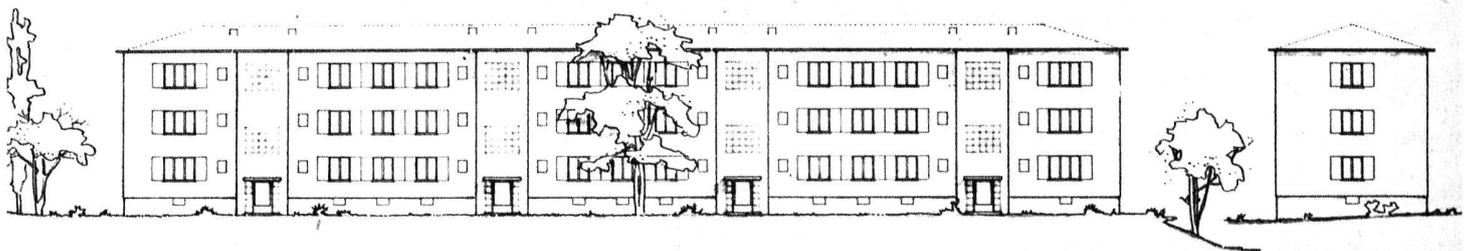


Façades des quatre rangées parallèles de la Cité Villard.



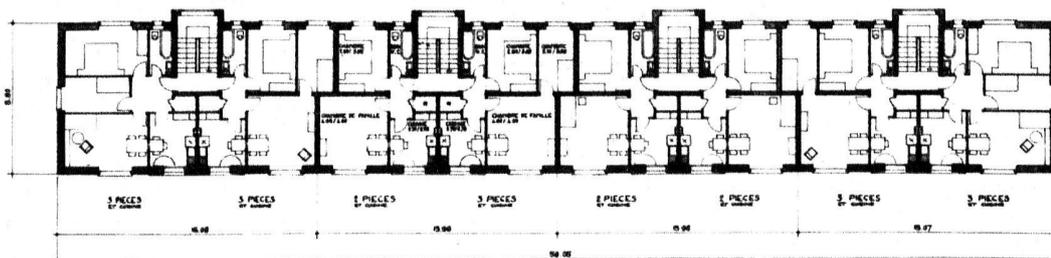
FAÇADE SUD - EST

COUPE



FAÇADE NORD - OUEST

FAÇADE SUD - OUEST



PLAN D'ETAGE

